

Alliance Patrimoine
[c/o Les Tailleurs Communication · Marktgasse 38 · 3011 Bern](#)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Envoi par e-mail à : bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Berne, le 22 septembre 2023

Prise de position d'Alliance Patrimoine

Consultation sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025 à 2028 (message FRI) du 2 juin 2023 et vous faisons parvenir notre prise de position à ce sujet.

Alliance Patrimoine – avocate du patrimoine culturel

Alliance Patrimoine s'engage pour la conservation et l'entretien du patrimoine culturel de la Suisse. Elle regroupe quatre organisations : Archéologie Suisse (AS), la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), ainsi que Patrimoine suisse (PS). Conformément à cette orientation thématique, la prise de position d' Alliance Patrimoine se limite aux institutions de promotion de la recherche (2.7).

1 Résumé : évaluation générale et propositions

Alliance Patrimoine salue l'objectif général formulé dans le message FRI, à savoir que la Suisse reste leader dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, ainsi que l'accent mis sur l'encouragement de la recherche. Alliance Patrimoine prend position sur l'organisation concrète de cette dernière dans deux domaines spécifiques.

En résumé, Alliance Patrimoine fait les demandes et propositions suivantes :

Fonds national suisse (2.7.1)

- Diversité des mesures d'encouragement pour différents domaines et disciplines.
- Maintien et développement du programme doc.CH ou remplacement adéquat
- Coordination de l'encouragement des carrières avec les hautes écoles

- Encouragement de projets d'édition en tant que recherche fondamentale
- Ouverture des droits de requête aux institutions extra-universitaires

Académies (2.7.2)

- Pas d'économies sur le financement de base

2 Évaluation détaillée

2.1 Fonds national suisse FNS

2.1.1 *Autoriser la diversité des mesures d'encouragement selon différents domaines et les disciplines*

Le Fonds national suisse (FNS) est la principale institution d'encouragement à la recherche en Suisse. Parmi les objectifs mentionnés dans le message FRI figurent l'encouragement de projets et de carrières dans toutes les disciplines et pour tous les niveaux. Ces objectifs sont également inscrits en tant que mandat légal dans la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Nous constatons que, dans la poursuite de ces objectifs, le FNS tient de moins en moins compte des besoins spécifiques des différents domaines et disciplines (sciences naturelles, techniques, médicales, humaines et sociales), ce qui se manifeste notamment dans la conception du portefeuille d'encouragement et des règlements de requête. L'évaluation du FNS par le Conseil suisse de la science (CSS) en 2022 a par ailleurs constaté que le FNS n'impliquait pas assez les parties prenantes dans la composition de son portefeuille d'encouragement et qu'il n'était pas assez conscient de son rôle marquant dans le système FRI.

Ainsi, les sciences humaines et sociales dépendent plus que d'autres domaines de l'encouragement des carrières par le FNS, car elles disposent de moins de ressources propres en personnel au niveau des doctorants dans les universités. Compte tenu de ces différences structurelles, les sciences humaines et sociales sont impactées négativement de manière disproportionnée par les modifications de la planification pluriannuelle du FNS.

2.1.2 *Poursuivre et développer le modèle de réussite doc.CH*

La suppression du programme doc.CH, annoncée en août 2022, en est un exemple. La suppression de ce programme a surpris la communauté scientifique, car le FNS a constaté en 2019, dans son évaluation du programme, qu'il s'agissait d'un instrument clé dans le domaine de l'encouragement des carrières dans les sciences humaines et sociales, et a confirmé cette appréciation en 2022 encore.¹ En effet, cet instrument est considéré comme un modèle de réussite et joue un rôle central dans l'encouragement de la relève au niveau du doctorat dans les sciences humaines et sociales. C'est le seul instrument d'encouragement qui permette aux jeunes chercheuses et chercheurs de la relève en sciences humaines et sociales de présenter leur propre projet sous leur propre nom dans le cadre d'une procédure nationale compétitive.

Selon la base de données des projets du FNS, la totalité des 493 bourses attribuées dans ce cadre par le FNS l'a été à des doctorants en sciences humaines et sociales - doc.CH est donc clairement un instrument d'encouragement spécifique à ces disciplines².

L'indépendance précoce des chercheurs est ainsi encouragée. La capacité à concevoir son propre projet est particulièrement nécessaire dans les sciences humaines et sociales. Dans ces disciplines, de nombreuses

¹ Evaluation of the Swiss National Science Foundation's Doc.CH Funding Scheme, Final report, 2019, P. 6, URL: <https://www.snf.ch/media/de/RVhL5L0r3OEMuGdn/snf-doc-ch-evaluationsbericht-2019.pdf> (consulté le 06.07.2023).

Evaluation of the Swiss National Science Foundation, Annexe I-IV, P. 32-34, URL: https://wissen-schaftsrat.ch/images/stories/pdf/en/SWR_2022_SNF_evaluation_annexe_I-IV.pdf (consulté le 06.07.2023).

² Portail FNS, recherche de projets, instrument d'encouragement Doc.CH. URL : <https://data.snf.ch/grants?funding-I2=51F9DF0E-30C5-4F1B-B10D-D8479A967980> (consulté le 06.07.2023).

recherches innovantes voient le jour principalement grâce à la curiosité et à la créativité de jeunes talents prometteurs, le cas échéant indépendamment des priorités de recherche de certains professeurs*. La promotion sur des thèmes prédéfinis dans le cadre de grands projets correspond quant à elle beaucoup moins à la réalité dans les sciences humaines et sociales.

La suppression ne tient en outre pas compte du fait que, dans le contexte de l'introduction de chaires tenure track, l'importance du doctorat a massivement augmenté, surtout au niveau international. En supprimant le programme doc.CH, le FNS affaiblit considérablement la compétitivité au niveau international de la relève scientifique en Suisse.

Au cours des derniers mois, de nombreuses parties prenantes de tous les niveaux du système universitaire ont demandé avec insistance au FNS de reconsidérer sa décision, dont l'ASSH et des membres d'Alliance Patrimoine. Alliance Patrimoine se rallie au point de vue de la Confédération selon lequel « la stratégie d'encouragement de la relève doit être développée en tenant compte des résultats pertinents de l'évaluation globale du CSR et être coordonnée avec les hautes écoles ».

Le programme doc.CH devrait être maintenu, voire développé, au moins dans le domaine des sciences humaines et sociales, ou être remplacé par un nouvel instrument d'encouragement adéquat pour les doctorants.

2.1.3 *Coordonner l'encouragement des carrières avec les hautes écoles*

Le FNS a d'abord justifié la suppression du programme doc.CH par la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en matière d'encouragement des doctorants prévue dans le message FRI 2021-2024, puis également par des mesures d'économie et un remaniement du portefeuille.

L'absence de coordination de cette suppression dans la planification pluriannuelle du FNS avec les hautes écoles aurait pour conséquence un trou béant dans l'encouragement du doctorat à partir de 2025. En effet, le financement exclusif de l'encouragement du doctorat ne doit pas être délégué à court terme et sans concertation aux hautes écoles. Sans ressources financières supplémentaires - qui devraient en fin de compte être mises à disposition par les cantons - les universités suisses ne seront pas en mesure de le faire. Ce sont les jeunes chercheurs eux-mêmes qui en pâtiraient.

AS soutient l'objectif du Conseil fédéral formulé dans le message FRI, à savoir que les mesures d'encouragement du FNS « complètent les activités des hautes écoles » et que « la stratégie d'encouragement de la relève [...] doit être harmonisée avec les hautes écoles ». Des améliorations sont nécessaires dans ce domaine.

La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons décidée dans le message FRI 2021-2024, selon laquelle l'encouragement des doctorats doit être principalement confié aux cantons, doit être révisée. Le FNS doit également mettre à disposition des instruments d'encouragement individuels pour le niveau du doctorat.

2.1.4 *Continuer à encourager les projets d'édition en tant que recherche fondamentale*

Les projets de recherche à long terme - en particulier les projets d'édition de nature stratégique pour la recherche - constituent un deuxième domaine d'une importance capitale pour la recherche en sciences humaines et sociales. Les projets d'édition critiques sont une partie essentielle de la recherche fondamentale pour les sciences humaines et sociales. Ils permettent de sauvegarder, d'analyser et de rendre les sources accessibles pour la recherche et le public intéressé. Les projets d'édition doivent en particulier permettre d'accéder à des fonds volumineux et très dispersés, afin de rendre possible tes travaux de recherche et

l'élaboration des théories y afférentes. Les projets d'édition numérique selon le principe du libre accès sont d'excellents catalyseurs pour la recherche. Ils représentent également un grand avantage pour l'enseignement universitaire, car ils permettent aux étudiants d'accéder rapidement et facilement au matériel source.

Le FNS s'est retiré de l'encouragement de projets d'édition à long terme ; un « Call for Editions » a été publié pour la dernière fois en 2016. Dans la planification pluriannuelle 2025-2028, cette forme essentielle de recherche fondamentale n'est simplement plus mentionnée.

Nous demandons que des moyens financiers adéquats soient mis à disposition soit du FNS, soit de l'ASSH pour la période de subventionnement 2025-2028, afin de pouvoir financer les projets d'édition à long terme, existants comme nouvellement créés.

2.1.5 Ouvrir les droits de requête aux institutions extra-universitaires

Nous considérons que les autorisations de requêtes du FNS, discriminatoires (également) pour les sciences humaines, sont hautement problématiques. Les personnes qui ne sont pas employées à 50 % au moins par une université ou une haute école spécialisée ne sont en général pas autorisées à déposer une demande de subside pour des projets auprès du FNS. Pourtant, il existe dans les sciences humaines une excellente recherche en dehors des hautes écoles – que ce soit dans les instituts de recherche des Académies suisses ou dans de plus petites institutions : archives, bibliothèques, musées, institutions patrimoniales ou services cantonaux d'archéologie, mais aussi chercheurs indépendants.

Dans le sens d'un encouragement de la recherche extra-universitaire, le FNS devrait être chargé de créer des instruments d'encouragement appropriés, pour lesquels les chercheurs confirmés mais n'ayant pas de poste universitaire seraient également pleinement habilités à déposer des requêtes.

2.2 Académies

2.2.1 Pas d'économies sur le financement de base

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) est d'une importance capitale pour l'encouragement de la recherche dans les sciences humaines et sociales. L'ASSH encourage les activités de nombreuses sociétés spécialisées et héberge plusieurs entreprises, notamment le Dictionnaire historique de la Suisse, le centre de recherche Dodis et la plateforme infoclio.ch. Les projets, colloques et publications soutenus par l'ASSH à bas seuil, ainsi que les activités de ses entreprises, génèrent une plus-value inestimable pour la recherche et l'enseignement.

Le message FRI prévoit certes une augmentation globale des subventions fédérales pour les académies. Cette augmentation résulte toutefois du fait que la Confédération a désormais inclus l'encouragement de projets individuels dans le budget du financement de base.

En réalité, le financement de base est ainsi réduit de manière cachée de plus de 8%, soit de 25 millions de CHF. Ne représentant que 0,09% du budget total du message FRI, ce montant représente une économie dérisoire. Cette coupe budgétaire signifie *de facto* une mise en danger de l'accomplissement des tâches fondamentales des Académies à moyen terme. Académies qui, selon la dernière évaluation mandatée par le SBFI, travaillent pourtant très efficacement et ont un grand impact dans le domaine de la recherche.

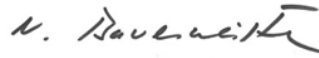
La dotation financière des académies, dont l'ASSH, doit être maintenue au moins à son niveau actuel. L'ASSH doit être renforcée durablement dans sa mission de base, remplie jusqu'à présent avec succès, à savoir apporter une contribution essentielle à la promotion des sciences humaines et sociales.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position.

Avec nos meilleures salutations
Alliance Patrimoine



Ellen Thiermann
Secrétaire centrale d'Archéologie Suisse



Nicole Bauermeister
Directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse



Sebastian Steiner
Directeur NIKE



Stefan Kunz
Secrétaire général de Patrimoine suisse